

Direction des relations humaines

Identifiant projet : 28736

Numéro définitif de l'acte :
AR20250704_005

ARRÊTÉ

Liste d'aptitude au grade de conservateur du patrimoine au titre de la promotion interne 2025 du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1, L523-3 à L523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n°91-839 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment en son article 30 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de conservateur du patrimoine au titre de la promotion interne 2025, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom **Prénom** **Affectation**

MARIN Axelle Direction de l'attractivité et des affaires culturelles

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	4	3	7
Promus (inscrits sur la liste d'aptitude)	1	0	1

Article 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2025.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le

LE PRÉSIDENT,
Par délégation,
la Directrice des relations humaines

Anne-Aurore GIRAUD